

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

SEANCE DU 20 MAI 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOET, Maire de Restigné, le 20 mai 2015 à 20heures.

La convocation adressée le 12 mai 2015 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Personnel communal : création d'emplois temporaires
- 2) Urbanisme : convention de partenariat DDT
- 3) Feu d'artifice : acceptation du devis
- 4) Travaux forestiers : acceptation du devis
- 5) Transformation des chaufferies des bâtiments communaux : choix de l'entreprise
- 6) SIEIL : installation de la borne de recharge pour véhicule électrique
- 7) CCPB : affectation du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- 8) Tarifs communaux 2015-2016 : cantine scolaire
- 9) Ecole de musique : règlement intérieur
- 10) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 11) Point sur les regroupements intercommunaux
- 12) Questions diverses

Sont présents : Mesdames HASCOET , LEGOFF, MOUTTE, MOREAU, GALBRUN, PICHET,
Messieurs BESNIER, PERON, BILLECARD, CHAMPENOIS, BEAURAIN,

Sont excusés : Mme LUGATO, Mme DUBOIS, Mr HENRY, Mr GOURDON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr BEAURAIN est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 13 Avril 2015 est adopté.

1) Personnel communal : création d'emplois temporaires

En vertu de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiant les dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, il est demandé au conseil municipal :

- de créer pour l'année scolaire 2015-2016 un emploi temporaire à la cantine scolaire pour la mise en place d'un double service.
- de créer pour une durée d'un mois un emploi temporaire aux services techniques de la commune durant la période estivale.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ces deux emplois temporaires.

2) Urbanisme : convention de partenariat DDT

La directive européenne INSPIRE impose le partage de certaines données géographique et de leur mise à disposition auprès des citoyens. Dans cet objectif, les services de l'état en Indre et Loire se sont engagés dans une opération de numérisation des documents d'urbanisme (comme le PLU). Afin d'acter ce travail de numérisation il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec les services de la DDT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

3) Feu d'artifice : acceptation du devis

Mr PERON présente en séance le devis établi par la société Pyro Concept pour la fourniture d'un feu d'artifice tiré cette année à l'occasion des festivités organisées pour le 40^{ème} anniversaire du jumelage de la commune avec Jandrain Jandrenouille.

Le devis s'élève à 1600 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la société Pyro Concept.

4) Travaux forestiers : acceptation de devis

Il est demandé au conseil de retenir le devis d'une des entreprises consultées par l'ONF pour les travaux forestiers 2015. Le travail consiste sur les 359 ha qui appartiennent à la commune en l'entretien des pare feu par un labourage et un fauchage.

4 entreprises ont été consultées :

- entreprise SAIVEAU pour 2.353,90 €HT
- entreprise PEURICHARD pour 2.367,75 €HT
- entreprise RUAULT pour 2.537,75 €HT
- entreprise PROUST à déclaré être dans l'incapacité de répondre

Le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise SAIVEAU

5) Transformation des chaufferies des bâtiments communaux : choix de l'entreprise

Mr BESNIER, adjoint, rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de la Nouvelle République le 17 mars 2015 pour les travaux de passage au gaz propane de quatre chaufferies par la mise en place de chaudières à condensation dans les bâtiments communaux.

Le 20 avril 2015, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin de procéder à l'ouverture des plis reçus lors de la consultation et a ensuite procédé le 22 mai 2014 a l'analyse des offres en présence d'un représentant de la société Energie et Service, Maître d'œuvre,

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal à l'unanimité :

- retient l'offre de l'entreprise TREGRET – zone artisanale – 37140 BENAIS pour une offre de base d'un montant de 58.173,47 € HT soit 68.808,16 € TTC
- autorise Mme le Maire à signer le marché à intervenir.

6) Installation de la borne de recharge pour véhicule électrique.

L'installation de cette borne est prévue sur le grand parking (aire des camping cars) face à la borne destinée au camping car.

La société Bouygues service n'a pas encore envoyé son de devis

Ce point sera vu au conseil du mois de juin.

7) CCPB : affectation du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

La loi de Finances pour 2012 a instauré une nouvelle péréquation horizontale en créant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Les modalités des répartitions dérogatoires du FPIC au sein des intercommunalités ont été assouplies par la loi de Finances 2015. Pour valider cette répartition dérogatoire

totallement libre, les conseils municipaux des communes membres doivent se réunir impérativement avant le 30 juin et adopter la présente délibération à la majorité simple.

Lors du Conseil communautaire du 16 avril 2015, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a adopté à l'unanimité la proposition de garder l'enveloppe financière du FPIC au sein du budget communautaire pour contribuer au financement de nouveaux projets et a demandé que ce principe soit soumis à délibération des conseils municipaux.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

> d'affecter la totalité du prélèvement et du versement du FPIC à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

8) Tarifs communaux 2015 2016 : cantine scolaire

En accord avec l'association de cantine scolaire de Benais, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs cantine pour la rentrée prochaine comme suit :

Régulier : 3,15€/repas (3,10€ en 2014) ; occasionné : 3,55€/repas (3,50€ en 2014) ; adulte : 4,20€/repas (4,15€ en 2014).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

9) Ecole de musique – règlement intérieur

Afin de mettre en adéquation le règlement intérieur de l'école avec la pratique instrumentale proposée, il est demandé au conseil municipal de libeller l'article 10 du règlement intérieur comme suit :

Version actuelle

10 Disciplines instrumentales enseignées à l'école municipale de musique

Instruments à vent : flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, cornet et tuba

Instruments à cordes : guitare (formation non diplômante)

Instruments à clavier : piano-jazz et musiques improvisées

Autres instruments : percussions, batterie

Version corrigée

10 Disciplines instrumentales enseignées à l'école municipale de musique

Instruments à vent : flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, cornet et tuba

Autres instruments : percussions, batterie

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce nouveau règlement.

10 Informations comptables : présentation des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal est informé des dépenses suivante : mise à niveau des logiciels informatiques « mairie » : Coût : 7.677,50 € HT + 635€ HT (formation)

11 Point sur les regroupements intercommunaux

- **CCPB** : Mme MOREAU, conseillère municipale, donne un compte rendu de la dernière réunion du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui présentait un bilan de la quinzaine de la parentalité organisée en mars 2015.

12 Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h